

Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs

Distr. limitée
25 juin 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs
Première réunion**
Punta del Este (Uruguay), 24-27 juin 2025

Projet de rapport du Groupe de travail à composition non limitée du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs

Introduction

1. À sa cinquième session tenue en septembre 2023 à Bonn (Allemagne), la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté : le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ; la Déclaration de Bonn pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ; ainsi qu'un ensemble de résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Cadre. Le Cadre mondial relatif aux produits chimiques est l'instrument-cadre qui succède à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
2. Dans sa résolution II/6, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, lors de sa deuxième session, tenue en mai 2009 à Genève, a créé un Groupe de travail à composition non limitée en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence. Elle a également décidé que le Groupe de travail à composition non limitée se réunirait une fois par an avant les sessions de la Conférence. Cette décision a été confirmée par la Conférence dans sa résolution III/5, à sa troisième session, tenue en septembre 2012 à Nairobi.
3. En conséquence, le Groupe de travail à composition non limitée du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs a tenu sa première réunion du 24 au 27 juin 2025 au Centre des congrès et des expositions de Punta del Este (Uruguay).

I. Ouverture de la réunion

4. La réunion a été ouverte le mardi 24 juin 2025 à 10 h 10 par Kay Williams, Coordonnatrice du secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Souhaitant la bienvenue aux participant(e)s, elle a rappelé que, la semaine précédente, une victoire importante avait été remportée pour le multilatéralisme et le Cadre mondial grâce à la création du Groupe intergouvernemental d'expert(e)s sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution. La réunion en cours du Groupe de travail à composition non limitée du Cadre mondial relatif aux produits chimiques était axée sur la mise en œuvre du Cadre et sur les préparatifs de la première session de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Mme Williams a encouragé toutes les parties prenantes à interagir et à travailler ensemble pour la bonne mise en œuvre du Cadre.
5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Santos Virgilio, Vice-Président du Bureau de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques ; Alejandro Nario, Directeur national de la qualité et de l'évaluation environnementale (Uruguay) ; Sheila Aggarwal-Khan, Directrice de la Division de l'industrie et de l'économie du Programme des

Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et Tessa Goverse, Coordinatrice principale du secrétariat du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution.

6. Dans sa déclaration liminaire, M. Virgilio a déclaré que l'objectif de la réunion en cours était de permettre aux participant(e)s d'échanger des vues, de créer une collaboration, de discuter et de rédiger des projets de texte ou de recommandations et de s'informer sur les approches susceptibles de transformer la gestion des produits chimiques et des déchets et d'éclairer les délibérations que la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques mènerait à sa première session, en 2026, plutôt que d'adopter des décisions et des résolutions. Il a encouragé les participant(e)s à partager leur expérience et leurs compétences, et à aider les autres à surmonter leurs difficultés de mise en œuvre.

7. Dans son allocution liminaire, M. Nario a déclaré que la récente création du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution représentait une avancée historique et une grande réussite multilatérale qui permettrait à une science rigoureuse de contribuer directement à l'élaboration des politiques dans ce domaine. Cela avait montré qu'il était possible de parvenir à un consensus dans un monde troublé par les conflits, les tensions géopolitiques et les échecs de la coopération internationale. Une approche plus holistique, proactive et collaborative de la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, qui constituaient une menace sérieuse pour l'humanité et les écosystèmes, était nécessaire, tout comme le renforcement de la compréhension et de la gestion des produits chimiques émergents. Le Cadre mondial relatif aux produits chimiques offrait un potentiel considérable pour ouvrir des espaces de collaboration et d'apprentissage entre pairs et s'adapter aux besoins de chaque pays. Toutefois, en l'absence de renforcement des capacités, de règles claires, de dispositifs financiers et de volonté politique, les connaissances ne se traduiraient pas par un changement véritable. Pour être efficace, la mise en œuvre demandait des actions concrètes, telles que la coopération technique, et un financement adéquat. Il importait de prendre en compte les réalités régionales et sous-régionales et les pays qui fabriquaient et utilisaient des produits chimiques, et de remédier à la fragmentation de l'information.

8. L'action en amont sur la conception de produits, de processus et de matériaux sûrs, plutôt que les mesures d'atténuation des préjudices déjà causés, était le seul véritable moyen de réduire les risques et de protéger la santé humaine et l'environnement, tout en évitant l'augmentation des coûts et le recours à des solutions de plus en plus complexes et inaccessibles. La société civile et le milieu universitaire, en tant que moteurs importants de l'innovation, avaient apporté des connaissances et donné lieu à des transitions éclairées et centrées sur les personnes. Le secteur privé devrait jouer un rôle central dans le partage des informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de garantir la traçabilité et de permettre une prise de décision éclairée, et les banques de développement et les institutions financières devraient prendre en compte les critères environnementaux et sociaux lorsqu'elles financent de nouvelles technologies. Le Cadre mondial relatif aux produits chimiques offrait une occasion unique de poursuivre la transformation de la gestion des produits chimiques et d'améliorer la santé des personnes et de la planète.

9. Dans sa déclaration liminaire, Mme Aggarwal-Khan a rappelé l'adoption par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa cinquième session, du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, qui contenait 28 cibles visant à guider les États et les autres parties prenantes dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Bien que les produits chimiques soient utilisés dans presque tous les aspects de la vie, notamment dans l'agriculture, les soins de santé et la fabrication, ils présentaient certains risques, notamment la pollution, qui entraînaient chaque année 9 millions de décès dans le monde. Le Cadre fournissait les moyens d'aller au-delà de ces risques pour rechercher des solutions ; par exemple, les industries avaient demandé des conditions de concurrence équitables afin de pouvoir opérer dans différents pays sans avoir à faire face à différentes juridictions et législations, et des marchés naissants pour la chimie verte s'étaient ouverts et pourraient être développés à plus grande échelle.

10. Durant la réunion en cours, le Groupe de travail à composition non limitée avait l'occasion d'innover et de réfléchir au cycle de vie des produits chimiques et aux questions de la mesurabilité et des indicateurs avec toutes les parties prenantes. Avant la réunion, les représentant(e)s avaient été informé(e)s par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) des travaux menés pour aider les pays à mettre en place leurs capacités, institutions et systèmes de gestion des produits chimiques de base. Certains États avaient demandé des conseils, notamment sur la législation et sur la mise en place d'un environnement favorable à la gestion des produits chimiques ; d'autres s'étaient interrogés sur la manière de mettre en œuvre des politiques

fiscales et de responsabilité élargie des producteurs afin de débloquent les financements nécessaires. Bien que des subventions soient disponibles au titre du Fonds du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, des sources de financement et des politiques fiscales novatrices et supplémentaires étaient nécessaires. La réunion en cours offrait également l'occasion d'examiner la manière dont les produits chimiques étaient utilisés dans divers secteurs industriels et de prendre en compte les questions commerciales et sociales, telles que l'environnement, la santé et le travail. Le Groupe de travail à composition non limitée avait donc la possibilité de tirer parti d'une collaboration multipartite et multisectorielle véritable, en vue d'atteindre les cibles du Cadre.

11. Dans son allocution liminaire, Mme Goverse a rappelé qu'en mars 2022, la communauté internationale avait demandé la création d'un groupe d'expert(e)s sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques et aux déchets, qui faisait défaut depuis des décennies ; en juin 2025, ce groupe d'expert(e)s tant attendu – le Groupe intergouvernemental d'expert(e)s sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution – avait été mis constitué, pour venir ainsi compléter le trio de groupes d'expert(e)s qui luttent contre la triple crise planétaire que représentaient les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. Depuis 1987, la communauté internationale avait pu se tourner vers le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour la science du climat et, depuis 2012, vers la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la science et les connaissances sur la nature et la perte de biodiversité. Aujourd'hui, après une étape historique pour le multilatéralisme, elle pouvait se tourner vers le Groupe intergouvernemental d'expert(e)s sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution, qui fournirait les meilleures données scientifiques disponibles pour éclairer les politiques et la prise de décision, contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et des cadres internationaux, et favoriser l'innovation et les solutions pour les années à venir. Il partagerait des informations avec les décideur(se)s, en particulier ceux (celles) des pays en développement, et intégrerait le renforcement des capacités dans tous les aspects de ses travaux. Il soutiendrait le groupe des produits chimiques et des déchets et contribuerait à renforcer l'action collective dans ce domaine. Le PNUE était prêt à accueillir le Groupe d'expert(e)s et à prendre les mesures nécessaires pour le rendre pleinement opérationnel.

II. Questions d'organisation

12. En présentant ce point, le Vice-Président du Bureau de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques a déclaré que le règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tel qu'il figurait à l'annexe de la résolution II/1 de la Conférence, s'appliquerait mutatis mutandis aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée.

A. Adoption de l'ordre du jour

13. Pour son examen de ce sous-point, le Groupe de travail à composition non limitée était saisi de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/GFC/OEWG.1/1 et de l'ordre du jour provisoire annoté paru sous la cote UNEP/GFC/OEWG.1/1/Add.1.

14. Le Groupe de travail à composition non limitée a adopté l'ordre du jour reproduit ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection des membres du Bureau ;
 - c) Organisation des travaux.
3. Cadre mondial relatif aux produits chimiques :
 - a) Dispositifs de mise en œuvre (résolution V/8) ;
 - b) Alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux (résolution V/11) ;
 - c) Fonds du Cadre mondial relatif aux produits chimiques (résolution V/3) ;
 - d) Plan d'action pour l'égalité des genres (résolution V/4) ;

- e) Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (résolution V/5) ;
 - f) Coopération et coordination au niveau international (résolution V/6) ;
 - g) Correspondant(e)s nationaux(les) (résolution V/7) ;
 - h) Structure de mesurabilité et indicateurs (résolution V/9) ;
 - i) Systèmes de surveillance de la santé (résolution V/10) ;
 - j) Renforcement des capacités.
- 4. Dispositifs financiers (résolution V/3) ;
 - a) Évaluation des flux financiers et d'investissement existants ainsi que des besoins financiers liés à la mise en œuvre du Cadre ;
 - b) Coûts de l'inaction.
 - 5. Programme de travail et projet de budget du secrétariat pour la période 2024-2026 (résolution V/12).
 - 6. Préparatifs de la première session de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques.
 - 7. Questions diverses.
 - 8. Adoption du rapport de la réunion.
 - 9. Clôture de la réunion.

B. Élection des membres du Bureau

15. Le Groupe de travail à composition non limitée a décidé de nommer Přemysl Štěpánek (Tchéquie) et Vanessa Aliaga (Pérou) Coprésident(e)s, et Magdalena Frydrych (Pologne) Rapporteuse.

C. Organisation des travaux

16. Le Groupe de travail à composition non limitée a décidé d'organiser les travaux de sa première session comme indiqué dans le calendrier provisoire révisé des travaux, l'ordre du jour provisoire annoté et la note sur le scénario (UNEP/GFC/OEWG.1/INF/1/Rev.1, UNEP/GFC/OEWG.1/1/Add.1 et UNEP/GFC/OEWG.1/INF/2).

17. Il a été convenu que le Groupe de travail à composition non limitée pourrait établir des groupes de contact ou des groupes de discussion informels s'il le jugeait nécessaire, et que les réunions de ces groupes se dérouleraient en anglais uniquement.

D. Participation

18. Les représentant(e)s des gouvernements ci-après ont participé à la session : [--].

19. Les représentant(e)s de [--] ont également participé à la session.

20. Les représentant(e)s des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des secrétariats d'autres organisations intergouvernementales et des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et autres entités ci-après ont participé à la session : [--].

21. Les représentant(e)s des entités non gouvernementales, industrielles, universitaires et autres ci-après ont participé à la session : [--].

III. Cadre mondial relatif aux produits chimiques

A. Dispositifs de mise en œuvre (résolution V/8)

22. En présentant ce sous-point, la représentante du secrétariat a appelé l'attention des participant(e)s sur la documentation pertinente, notamment une note du secrétariat sur la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques (UNEP/GFC/OEWG.1/8) et des documents d'information sur l'élaboration de programmes de mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques visant à faire progresser la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets (UNEP/GFC/OEWG.1/INF/11) et sur le rôle de la gestion des produits chimiques et des déchets dans

la promotion de la durabilité et de la circularité (UNEP/GFC/OEWG.1/INF/13). Elle a noté que la Directrice exécutive du PNUE avait mobilisé des ressources considérables pour faciliter la mise en place du secrétariat et d'un fonds d'affectation spéciale, ainsi que pour mettre en œuvre les résolutions, tandis que les organisations participantes de l'IOMC avaient beaucoup travaillé pour soutenir l'élaboration des programmes de mise en œuvre.

23. Un représentant de l'IOMC a donné un aperçu des activités soutenues par l'IOMC, en coopération et en consultation avec les parties prenantes, en vue de collaborer et d'élaborer des propositions de programmes de mise en œuvre, conformément à la résolution V/8 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques relative aux dispositifs de mise en œuvre. Plusieurs activités intersessions avaient été menées, notamment des webinaires, des enquêtes mondiales et des ateliers multipartites, dans le but de poursuivre le processus de consultation et de définir les attributions, les mandats et les plans de travail correspondant aux programmes de mise en œuvre. Le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/11 contenait des propositions visant à faire avancer trois programmes de mise en œuvre, sur la base des contributions de plus de 500 parties prenantes. L'IOMC et ses organisations participantes avaient appuyé ces activités au moyen de ressources financières internes et de ressources en nature ; toutefois, ces ressources étaient désormais épuisées. Aucun travail futur ne serait possible sans ressources nouvelles et supplémentaires.

24. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentant(e)s, dont certain(e)s s'exprimaient au nom de groupes de pays, et quelques observateur(ice)s, ont pris la parole, et beaucoup se sont félicité(e)s des activités menées par le PNUE et le secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, ainsi que par les organisations participantes de l'IOMC, en vue de soutenir la mise en œuvre du Cadre. Une représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays s'est félicitée de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le Cadre, auquel plus de 28 millions de dollars avaient été versés à ce jour. Une autre représentante a déclaré que son gouvernement avait contribué à soutenir l'IOMC dans ses travaux et a encouragé tous les pays et toutes les parties prenantes en mesure de le faire à faire de même.

25. Certaines représentantes, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, et un certain nombre d'observateur(ice)s ont souligné l'importance des programmes de mise en œuvre, en particulier les programmes 1 et 2, qui étaient considérés comme des outils essentiels pour traduire l'ambition du Cadre en actions concrètes. Un représentant a appelé au renforcement de la participation des pays en développement à l'élaboration des programmes de mise en œuvre, soulignant qu'un élément clé des programmes de mise en œuvre et des plans de travail devrait être le renforcement des capacités des pays en développement. Un autre a ajouté que la coopération internationale et le transfert de technologie devraient également figurer parmi les principales priorités des dispositifs de mise en œuvre. Une représentante a préconisé que les programmes de mise en œuvre soient axés sur les meilleures pratiques en matière de gestion des produits chimiques, y compris les approches fondées sur les risques, et non sur l'élaboration d'une liste mondiale de produits chimiques préoccupants.

26. En ce qui concernait le programme de mise en œuvre 1 relatif au renforcement des cadres juridiques et des capacités institutionnelles pour la gestion des produits chimiques, un représentant a fait valoir qu'il importait de veiller à ce que les pays aient la capacité d'effectuer des évaluations des risques et a insisté sur les obstacles rencontrés par les pays en développement à cet égard. Le même représentant, soutenu par un autre qui s'est exprimé au nom d'un groupe de pays, a déclaré que le programme de mise en œuvre 1 devrait prévoir non seulement le renforcement des capacités, mais aussi des initiatives de transfert de technologie et le développement d'infrastructures. Le représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a souligné d'autres priorités essentielles pour les pays en développement, notamment une législation type adaptable, accompagnée de feuilles de route pratiques pour la mise en œuvre afin de soutenir les cadres de réglementation nationaux. Avec une observatrice, il a souligné l'importance des évaluations de base pour cerner les disparités régionales et les besoins propres à chaque pays en matière de renforcement des capacités. Outre des feuilles de route pour la mise en œuvre et une législation type adaptable, la même observatrice a préconisé l'inclusion de mesures d'exécution, l'intégration de mécanismes financiers durables dans les cadres juridiques et la participation de la communauté touchée par la réglementation à l'élaboration des politiques. Elle a souligné la nécessité d'une approche cohérente aux niveaux mondial et régional et la valeur de partenariats public-privé solides, qui pourraient donner des orientations et faire connaître les bonnes pratiques.

27. S'agissant du programme de mise en œuvre 2, qui visait à renforcer la participation et l'action des secteurs économique et industriel en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long des chaînes de valeur, un représentant a souligné que la transition vers des solutions de remplacement plus sûres des substances dangereuses ne devait pas exacerber les inégalités existant au niveau mondial. Il a appelé l'attention sur le fait que de nombreuses solutions modernes étaient

protégées par des droits de propriété intellectuelle, ce qui créait des obstacles à l'accès pour les pays en développement. Il faudrait étudier les mécanismes de collaboration, tels que les licences volontaires, les plateformes d'innovation ouverte et les partenariats techniques. Le succès des programmes de mise en œuvre dépendait de la disponibilité de financements spécifiques et prévisibles, raison pour laquelle des canaux de financement spécifiques, tels que pour la préparation de projets, l'assistance technique, les ateliers régionaux et le renforcement institutionnel, devraient être mis en place. Un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays a ajouté que les dispositifs financiers intégrés dans les systèmes juridiques nationaux étaient nécessaires pour faciliter la transition vers des solutions de remplacement plus sûres – en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de la santé – et garantir la durabilité.

28. Une observatrice a souligné la valeur des approches sectorielles et l'importance d'une forte participation tout au long de la chaîne de valeur. Un observateur a noté qu'outre les programmes nationaux de mise en œuvre, il était tout aussi important de permettre au secteur privé de prendre des mesures ciblées. Il a dit espérer que des efforts multipartites dans des secteurs tels que les textiles et les soins de santé encourageraient une collaboration proactive entre les parties prenantes, y compris la société civile, et permettraient la conception de programmes sectoriels, en vue de leur examen et adoption éventuelle par la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Une autre observatrice a indiqué que la production, l'emballage, le transport, l'utilisation et l'élimination des produits de santé contribuaient fortement aux changements climatiques, à la contamination chimique, à l'épuisement des ressources, à la perte de biodiversité et à la pollution de l'air et de l'eau. Un programme de mise en œuvre adapté au secteur des soins de santé, assorti d'un financement ciblé, contribuerait à appuyer l'objectif d'élimination des plastiques inutiles, en particulier les plastiques à usage unique, à parvenir à l'alignement des normes, réglementations et objectifs internationaux et à améliorer la transparence tout au long des chaînes de valeur des plastiques et des produits chimiques.

29. En ce qui concernait le programme de mise en œuvre 3 portant sur l'intégration des questions relatives aux produits chimiques et aux déchets dans la prise de décisions en matière de développement durable, un observateur s'est dit favorable à l'inclusion des produits chimiques et de la sensibilisation en tant que thème du programme de mise en œuvre, a attiré l'attention des participant(e)s sur les lacunes en matière d'éducation et de sensibilisation à la sécurité chimique et à la gestion des déchets et a souligné qu'il fallait accroître le rôle des universités dans le renforcement des capacités de gestion des produits chimiques et doter les jeunes des compétences indispensables pour atteindre les objectifs du Cadre. Une représentante a déclaré que, compte tenu des ressources limitées disponibles, il serait indiqué de mettre l'accent sur les programmes de mise en œuvre 1 et 2, lesquels étaient essentiels à la réussite de la mise en œuvre du Cadre.

30. Une représentante a présenté la politique générale de son Gouvernement relative aux questions de genre, au climat et aux objectifs de développement durable. En ce qui concernait les questions de genre, elle a expliqué que son Gouvernement admettait l'existence de deux sexes, le masculin et le féminin, et utilisait des formulations claires et précises pour établir que les femmes s'entendaient des individus de sexe biologique féminin et les hommes s'entendaient des individus de sexe biologique masculin. Son Gouvernement comptait sur l'Organisation des Nations Unies pour aligner sa documentation et ses programmes sur cette politique générale, notamment par le recours à une terminologie qui fasse clairement référence aux femmes et aux hommes et aux filles et aux garçons, ainsi qu'en s'abstenant d'employer des termes ambigus. En ce qui concernait les questions climatiques, plutôt que de faire des références générales aux changements climatique en tant que question de politique générale ou cause fondamentale des menaces, l'accent devrait être mis sur des menaces environnementales spécifiques, telles que celles qui pesaient sur la qualité de l'air et de l'eau, les incendies de forêt, les inondations, la sécheresse et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que sur des mesures raisonnables de protection de l'environnement, telles que l'amélioration de l'accès à une énergie abordable, fiable et sûre et l'amélioration de la résilience et de la planification en prévision de catastrophes. Enfin, le Gouvernement de la représentante n'affirmerait plus comme une évidence le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, lesquels constituaient une forme de gouvernance mondiale non contraignante qui empiétait sur la souveraineté des États.

31. Répondant à une question sur l'état d'avancement des projets de mandat et de plan de travail pour les programmes de mise en œuvre, qui figuraient dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/11, le représentant de l'IOMC a expliqué qu'il était attendu des organisations participantes de l'IOMC et des parties prenantes qui avaient participé au processus de rédaction qu'elles proposent des modifications à apporter au texte. Faisant fond sur les discussions et les informations reçues en retour, un document serait rédigé pour examen par la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques à sa première session.

32. Le Groupe de travail à composition non limitée est convenu de créer un groupe de contact sur les modalités de mise en œuvre, cofacilité par Linda Kosgei (Kenya) et Sam van de Snepscheut (Royaume des Pays-Bas).

33. [À compléter]

B. Alliance mondiale sur les pesticides hautement dangereux (résolution V/11)

34. [À compléter]

C. Fonds du Cadre mondial relatif aux produits chimiques (résolution V/3)

35. Présentant le sous-point et rendant compte des travaux du Conseil exécutif du Fonds du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, le Coprésident du Conseil, Ivo de Zwaan, a attiré l'attention des participant(e)s sur les informations relatives aux activités entreprises depuis la création du Fonds, contenues dans les documents UNEP/GFC/OEWG.1/3 et UNEP/GFC/OEWG.1/INF/5. Lors du premier cycle de dépôt de demandes lancé en octobre 2024, 77 pays avaient déposé 105 demandes auprès du Fonds. Malgré leur nombre inattendu, le Conseil exécutif les avait toutes dûment examinées dans le cadre d'un processus structuré et transparent qui accordait la priorité à la qualité, au potentiel de transformation et à l'alignement stratégique sur le Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Le Conseil exécutif avait approuvé des demandes pour quatre projets régionaux à l'appui de 11 pays. Un deuxième cycle de financement était prévu en septembre-octobre 2025.

36. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentant(e)s, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont proposé de supprimer de la section D de l'annexe 2 du formulaire A de demande de financement de projet le passage relatif à l'exclusion probable des pays répertoriés par la Banque mondiale comme étant des pays à revenu élevé, compte tenu des règles d'admissibilité qui figuraient dans l'annexe de la résolution V/3 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, selon lesquelles le Fonds devait être pleinement opérationnel et rendu accessible aux pays en développement et aux pays en transition économique. Certain(e)s représentant(e)s, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont souligné que tous les pays en développement devraient être traités sans distinction et que les procédures d'accès aux demandes devraient être cohérentes et transparentes. Un certain nombre de représentant(e)s, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont estimé que le montant du financement et la diversité des sources du fonds d'affectation spéciale devraient être augmentés afin d'accroître le nombre de projets admissibles qui pourraient être approuvés, tandis que d'autres, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont souligné qu'il fallait une clarté et une transparence accrues dans les critères de sélection des projets. Un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays s'est dit préoccupé du faible nombre de projets retenus et du faible pourcentage des fonds disponibles qui avaient été déboursés, et a noté que les projets nationaux semblaient être désavantagés par rapport aux propositions régionales.

37. Plusieurs observateur(ice)s ont exprimé leur inquiétude au sujet des obstacles au dépôt et à l'approbation des demandes présentées par des organisations de la société civile. L'une d'eux(elles) a déclaré qu'une plus grande participation de la société civile au Conseil exécutif pourrait accroître la transparence, la crédibilité et l'accessibilité du Fonds, et plusieurs ont rappelé que l'expérience passée de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et du Programme de démarrage rapide avait montré que les projets auxquels participait la société civile étaient très efficaces. Un observateur a estimé que l'insuffisance du financement était un obstacle majeur à la mise en œuvre réussie du Cadre mondial relatif aux produits chimiques et qu'il faudrait appliquer le principe du pollueur-payeur pour obtenir du secteur privé des fonds suffisants, prévisibles et durables, ajoutant qu'il convenait également d'assurer la collaboration entre le Fonds pour l'environnement mondial et le Cadre mondial relatif aux produits chimiques.

38. Par la suite, le Groupe de travail à composition non limitée est convenu de créer un groupe informel chargé de recueillir les vues des parties prenantes. Les suggestions recueillies devaient servir à élaborer une proposition de mandat révisé que le Conseil exécutif du Fonds soumettrait à l'examen de la Conférence internationale à sa première session. Le groupe devait s'inspirer de la résolution V/3 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, relative aux considérations financières, et de divers documents, y compris les documents UNEP/GFC/OEWG.1/3 et UNEP/GFC/OEWG.1/INF/5. Les cofacilitateurs du groupe de contact seraient Santos Virgilio (Angola) et Ivo de Zwaan (Royaume des Pays-Bas), en raison de leur rôle de Coprésidents du Conseil exécutif du Fonds du Cadre mondial relatif aux produits chimiques.

39. [À compléter]

D. Plan d'action pour l'égalité des genres (résolution V/4)

40. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a attiré l'attention des participant(e)s sur une note du secrétariat relative au plan d'action pour l'égalité des genres (UNEP/GFC/OEWG.1/4).

41. Une représentante du Multi-stakeholder Processes for Sustainable Development (MSP Institute) a présenté un document d'information sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des genres (UNEP/GFC/OEWG.1/INF/6), qui contenait, dans une première annexe, un rapport élaboré par le MSP Institute, en consultation avec le secrétariat, sur l'élaboration du plan d'action pour l'égalité des genres, dans une deuxième annexe, les contributions communiquées en réponse à la demande d'informations sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques, plans et actions qui relèvent de la gestion des produits chimiques et des déchets et, dans une troisième annexe, les éléments à prendre en compte dans l'élaboration du plan d'action pour l'égalité des genres. Selon les explications de la représentante du MSP Institute, les informations contenues dans le susdit document et ses trois annexes avaient joué un rôle déterminant dans l'analyse initiale des informations existantes et le lancement de l'élaboration des éléments essentiels du plan d'action pour l'égalité des genres du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, y compris la convocation d'un deuxième webinaire. Dans les mois à venir, le MSP Institute avait l'intention d'intégrer des propositions pour assurer la cohérence entre le plan d'action pour l'égalité des genres et les programmes de mise en œuvre, la mesurabilité et les indicateurs, les principes et les objectifs stratégiques du Cadre, et la représentante encourageait donc les gouvernements et les parties prenantes à faire part à la réunion en cours de leurs contributions au plan d'action pour l'égalité des genres, y compris en les soumettant au secrétariat.

42. De nombreux(ses) représentant(e)s et quelques observateur(ice)s ont accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution V/4 et dans l'élaboration du plan d'action pour l'égalité des genres du Cadre. Plusieurs représentantes ont souligné le caractère essentiel d'un tel plan pour garantir l'équité et l'inclusivité des politiques et des actions en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et pour parvenir à de véritables changements sur le terrain, certaines rappelant que les femmes et les filles étaient touchées de manière disproportionnée par les effets des produits chimiques toxiques. Nombre de représentant(e)s, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont engagé les Parties à poursuivre la mise en œuvre de la résolution V/4 et se sont dit(e)s favorables à la poursuite des travaux pour l'élaboration du plan, et plusieurs, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont exhorté les autres Parties à continuer de faire part de leurs expériences, de leurs meilleures pratiques et de leurs propositions.

43. De nombreux(ses) intervenant(e)s ont mis en lumière les aspects qu'ils(elles) considéraient comme particulièrement importants au regard d'un plan d'action pour l'égalité des genres. Plusieurs représentantes ont évoqué le besoin de ventiler les données et l'une d'entre elles a demandé que la ventilation ne se limite pas au genre mais comprenne également le sexe, l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique et la région. Une représentante et plusieurs observateur(ice)s ont également mentionné l'intersectionnalité comme étant une considération importante, y compris l'intersectionnalité du genre avec la jeunesse, l'identité autochtone, l'ascendance africaine, la situation socioéconomique et l'exposition professionnelle. Une observatrice a appelé à l'élaboration d'indicateurs et de mécanismes de suivi dédiés tenant compte des questions de genre qui permettraient aux gouvernements et aux autres parties prenantes de définir des niveaux de référence et de mesurer les progrès accomplis, et une autre a noté que le financement suffisant et durable d'initiatives tenant compte des questions de genre, y compris la fourniture d'un appui aux femmes, aux organisations de premier plan et aux organisations locales, était également essentiel, tout comme la conduite de recherches ciblées.

44. Un certain nombre de représentant(e)s et plusieurs observateur(ice)s ont appelé à une participation accrue des femmes aux processus de prise de décisions, notamment en assurant une représentation équilibrée des genres au sein des organes de gouvernance et de décision du Cadre. Toutefois, une représentante a expressément rejeté la conclusion qui figurait dans le rapport sur l'élaboration du plan d'action pour l'égalité des genres, selon laquelle l'égalité des genres était un principe fondamental et que, par conséquent, tous les programmes de travail, projets et activités devraient être systématiquement conçus et exécutés dans une perspective d'égalité des genres, et a demandé que soit utilisée une terminologie faisant clairement référence aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux filles et aux garçons.

45. Le Groupe de travail à composition non limitée a pris note des progrès accomplis sur cette question et est convenu que les observations formulées seraient consignées dans le présent rapport.

E. Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (résolution V/5)

46. [À compléter]

F. Coopération et coordination au niveau international (résolution V/6)

47. [À compléter]

G. Correspondant(e)s nationaux(les) (résolution V/7)

48. [À compléter]

H. Structure de mesurabilité et indicateurs (résolution V/9)

49. [À compléter]

I. Systèmes de surveillance de la santé (résolution V/10)

50. [À compléter]

J. Renforcement des capacités

51. [À compléter]

IV. Considérations financières (résolution V/3)

A. Évaluation des flux financiers et d'investissement existants ainsi que des besoins financiers liés à la mise en œuvre du Cadre

52. Présentant ce sous-point, une représentante du secrétariat a fourni un aperçu d'une note du secrétariat sur les considérations financières (UNEP/GFC/OEWG.1/2) et d'une autre note intitulée « Financial arrangements : Chemical use in textile value chains : Cotton clothing » (Dispositions financières : Utilisation de produits chimiques dans les chaînes de valeur textiles : Vêtements en coton) (UNEP/GFC/OEWG.1/INF/3/Rev.1).

53. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentant(e)s, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, se sont félicité(e)s de l'initiative entreprise par le secrétariat en collaboration avec les organisations participantes de l'IOMC pour évaluer les flux financiers et d'investissement existants ainsi que les besoins financiers liés à la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Une représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays a noté qu'il serait essentiel d'établir rapidement et efficacement la version définitive du cahier des charges du rapport actualisé sur le coût de l'inaction, car cette étude était d'une utilité considérable pour la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre. Elle a demandé au secrétariat de fournir des précisions sur le plan de collecte de fonds pour la deuxième phase de l'étude.

54. Répondant aux observations concernant le rapport, une représentante du PNUE a indiqué que les points mentionnés seraient pris en considération pour la suite des travaux et que des informations supplémentaires sur le contenu du document pouvaient être fournies sur demande.

55. Un représentant a proposé d'inclure dans le projet de décision au titre de la mesure proposée dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/2 une demande visant à ce que le secrétariat, en collaboration avec les parties prenantes concernées, élabore une stratégie globale de mobilisation de ressources fondée sur les résultats de l'évaluation en cours des besoins et pleinement alignée sur la cible E3 du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Il a proposé que le projet de stratégie de mobilisation de ressources soit examiné pour adoption éventuelle lors de la première session de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, en 2026. L'objectif de la stratégie devrait être de faire en sorte que des ressources financières adéquates, prévisibles et durables soient identifiées et mobilisées pour soutenir les efforts de mise en œuvre au niveau des pays. Si la participation du secteur privé était essentielle, le financement public à des conditions préférentielles restait indispensable dans les pays en développement faisant face à des contraintes budgétaires, pour apporter un soutien direct, réduire les risques des investissements, améliorer la viabilité des initiatives nationales et mobiliser des ressources supplémentaires au moyen d'accords de cofinancement. Ce type de financement pourrait également jouer un rôle de catalyseur dans la promotion de l'innovation et de solutions évolutives, en garantissant que les initiatives prometteuses ne soient pas laissées pour compte

en raison d'un manque d'accès à des capitaux. L'ambition incarnée par le Cadre mondial relatif aux produits chimiques ne pourrait se concrétiser que si elle s'accompagnait de moyens de mise en œuvre solides et fiables tenant compte des réalités des pays en développement. On pouvait envisager de charger le secrétariat et les parties prenantes concernées de commencer à élaborer une stratégie de mobilisation de ressources pour examen et adoption éventuelle par la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques à sa première session. Un certain nombre de représentant(e)s ont estimé que le Fonds du Cadre mondial relatif aux produits chimiques devrait être le seul organe habilité à mettre en œuvre les ressources et ce, selon une approche consensuelle déterminée par les États plutôt que par les donateurs.

56. Concernant la demande d'élaboration d'une stratégie globale de mobilisation de ressources, une représentante du PNUE a fait savoir que le Groupe de travail à composition non limitée pouvait prendre une décision par consensus sur cette question, auquel cas le secrétariat traiterait la proposition de la même manière qu'un projet de décision.

57. Quelques représentant(e)s se sont dit(e)s préoccupé(e)s par le libellé des recommandations qui seraient présentées à la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Une représentante a mis en relief le fait que la note du secrétariat sur les considérations financières faisait spécifiquement référence à la conformité des décisions d'investissement au Cadre mondial relatif aux produits chimiques et à la mise au point de critères indicatifs. Elle était en faveur des efforts visant à fournir aux investisseurs davantage d'informations et d'orientations pour favoriser la réalisation des objectifs du Cadre, mais les éléments susmentionnés sortaient du cadre de la résolution globale et constituaient plutôt un nouveau domaine d'activité. Une décision d'inclure de tels travaux, qui étaient techniquement complexes et nécessitaient beaucoup de ressources, ne pourrait être prise que par la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques et nécessiterait d'importantes discussions préalables. En outre, selon la même représentante, le passage relatif à la conformité tel qu'il était actuellement rédigé n'était pas adapté au contexte d'un cadre juridiquement non contraignant. Pour quelques représentant(e)s, l'inclusion de ce passage était problématique car, selon l'un d'entre eux(elles), il était incompatible avec la nature volontaire du Cadre lui-même. Une représentante a en outre demandé si l'intention était de faire avancer le texte en question d'une manière ou d'une autre.

58. Une représentante a déclaré que, puisque plusieurs activités en étaient actuellement aux premiers stades de leur mise au point dans le cadre de l'éventuel programme de mise en œuvre relatif au renforcement de la participation du secteur économique et industriel et aux actions tout au long des chaînes de valeur qui étaient pertinentes pour les investisseurs, il convenait de faire porter tous les travaux intersessions sur ce domaine. S'agissant des documents à l'examen, une autre représentante a souligné la nécessité de focaliser et de rationaliser les efforts, en particulier à la lumière de la difficile situation budgétaire, notamment du point de vue des finances du secrétariat. Compte tenu de cette situation, il était beaucoup trop tôt pour court-circuiter les discussions, alors que la réunion en cours ne faisait que commencer, et tirer des conclusions demandant au secrétariat d'augmenter sa charge de travail, même si les délibérations pouvaient aboutir au même résultat à la fin de la réunion. Un représentant a noté qu'il importait de définir clairement dans quelle mesure le Groupe de travail à composition non limitée pouvait fournir au secrétariat des éléments nouveaux pour examen par la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques à sa première session.

59. En réponse aux préoccupations soulevées, une représentante du PNUE a précisé que le travail du Groupe de travail à composition non limitée consistait à faire le point sur les efforts déployés pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes. Les documents à l'examen fournissaient des précisions sur les différents aspects de l'état actuel des travaux. Si des travaux supplémentaires s'imposaient, le Groupe de travail à composition non limitée pourrait présenter des suggestions à cet égard, à condition que les ressources nécessaires soient disponibles, mais il ne pouvait pas modifier le mandat donné par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

60. La Coprésidente de la réunion a déclaré que, compte tenu de l'absence de consensus sur les mesures proposées au sous-paragraphe 9 b) du document UNEP/GFC/OEWG.1/2, les questions susmentionnées seraient renvoyées à la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques pour examen plus poussé. S'agissant de la proposition de stratégie de mobilisation de ressources, on pouvait temporairement mettre l'idée de côté et l'étudier au sein du groupe de contact sur le programme de travail, les effectifs et le budget, créé au titre du point 5 de l'ordre du jour, comme indiqué au paragraphe 70 du présent rapport, en vue d'un examen ultérieur plus poussé par le Groupe de travail à composition non limitée.

61. [À compléter]

B. Coûts de l'inaction

62. Présentant ce sous-point, le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur la note du secrétariat relative aux considérations financières (UNEP/GFC/OEWG.1/2) et sur un document d'information contenant un bilan des progrès réalisés dans l'élaboration d'une étude sur les « coûts de l'inaction » (UNEP/GFC/OEWG.1/INF/4), qui comprenait un mandat initial pour la mise à jour du rapport de 2013 sur les coûts de l'inaction dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques.

63. Plusieurs représentantes, dont une s'exprimant au nom d'un groupe de pays, et une observatrice ont salué le travail accompli sur le plan de l'élaboration du mandat relatif à la mise à jour du rapport sur le coût de l'inaction, en soulignant l'importance de ce rapport pour la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre.

64. Une représentante s'est félicitée de l'approche proposée pour la mise à jour du rapport, notamment de l'accent mis sur l'évaluation des avantages d'une action précoce et de l'intérêt de faire en sorte que les coûts ne se matérialisent pas, laquelle serait cruciale pour éclairer les politiques et les réglementations à l'appui de la transition vers des substances chimiques, des produits et des matériaux plus sûrs et plus durables. Sa délégation soutenait fermement la poursuite des travaux menés par le secrétariat en collaboration avec les organisations participantes et encourageait l'exploration de toutes les options disponibles pour mobiliser les ressources financières nécessaires. Un représentant a suggéré que davantage d'expert(e)s des pays en développement soient encouragé(e)s à participer au processus de mise à jour.

65. L'observatrice a recommandé que le rapport actualisé s'intéresse de près aux enfants et aux jeunes, qui supportaient la majeure partie des coûts de l'inaction en matière de santé humaine. Elle a également proposé cinq éléments à intégrer dans la mise à jour : l'inclusion d'un plus grand nombre de publications relatives aux recherches sur la santé des enfants et des adolescents dans l'analyse documentaire ; une section consacrée à l'intérêt de réduire les risques chimiques pour les enfants et les adolescents ; l'identification des lacunes en matière de recherche ; la prise en compte des valeurs sociétales au-delà du cadre économique conventionnel, y compris la perte de biodiversité, le patrimoine culturel et le bien-être humain en général ; et les projections concernant les risques futurs.

66. Le Groupe de travail à composition non limitée est convenu que les observations formulées seraient consignées dans le présent rapport.

V. Programme de travail et projet de budget du secrétariat pour la période 2024-2026 (résolution V/12)

67. Présentant ce sous-point, une représentante du secrétariat a brièvement exposé les informations contenues dans la note du secrétariat sur le programme de travail, les effectifs et le budget (UNEP/GFC/OEWG.1/11).

68. Plusieurs représentant(e)s, dont quelques-un(e)s s'exprimaient au nom de groupes de pays, ont salué le travail accompli par le secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, dont la création de son secrétariat et du Fonds du Cadre mondial relatif aux produits chimiques. Compte tenu du caractère multisectoriel et multidisciplinaire du Cadre, une représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays s'est déclarée très favorable aux activités visant à améliorer la communication et la coordination, via la désignation de correspondant(e)s dans tous les secteurs concernés et le renforcement de la collaboration avec le Groupe intergouvernemental d'expert(e)s sur l'interface science-politiques relative aux produits chimiques, aux déchets et à la pollution nouvellement créé. Un représentant a noté qu'il convenait d'examiner la transition vers des solutions de remplacement des substances chimiques en termes d'accessibilité, en particulier pour les pays en développement et les pays en transition.

69. Une représentante, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est dite profondément préoccupée par les déficits prévus dans le financement du secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques, qui mettaient en évidence la nécessité cruciale d'un financement adéquat, prévisible et durable de la part de tous les partenaires. À cela s'ajoutaient les réunions régionales, l'élaboration de lignes directrices à l'intention des correspondant(e)s nationaux(les), l'appui technique et le renforcement des capacités, notamment pour remédier aux disparités régionales, qui étaient des éléments essentiels pour faire progresser la mise en œuvre au niveau des pays. Étant donné que ces initiatives restaient tributaires des contributions volontaires, il convenait que le secrétariat explore les possibilités de financement supplémentaires, telles que les stratégies de cofinancement. Une représentante s'exprimant au nom d'un groupe de pays a fait observer que le secteur privé pouvait

contribuer activement à cet égard, notamment par une participation directe et significative des acteurs de l'industrie eux-mêmes plutôt que d'associations professionnelles, qui risquaient de ne pas divulguer ou de filtrer des informations cruciales. Une autre, s'exprimant également au nom d'un groupe de pays, a souligné le rôle possible des différentes parties prenantes et a demandé des précisions sur la manière dont le déficit financier lié au fonctionnement du secrétariat en 2025 et 2026 serait couvert. Un représentant a noté que, compte tenu des contraintes actuelles en matière de ressources, le programme de travail et le budget devraient être axés sur les fonctions essentielles du secrétariat et sur la manière dont le capital existant était dépensé, plutôt que sur le recrutement d'effectifs autres que le personnel essentiel ou l'affectation de ressources à des initiatives qui n'étaient pas du ressort du secrétariat. À cet égard, il serait souhaitable que les priorités en matière de dotation en personnel jusqu'en 2026 soient clarifiées.

70. Le Groupe de travail à composition non limitée est convenu de créer un groupe de contact sur le programme de travail, les effectifs et le budget, coprésidé par Jonah Ormond (Antigua-et-Barbuda) et Isabel Mayr (Canada), afin de poursuivre l'examen de la question.

71. [À compléter]

VI. Préparatifs de la première session de la Conférence internationale du Cadre mondial relatif aux produits chimiques

72. [À compléter]

VII. Questions diverses

73. [À compléter]

VIII. Adoption du rapport de la réunion

74. [À compléter]

IX. Clôture de la réunion

75. [À compléter]
